

# Saint-Malo Agglomération

## Synthèse

du programme local de prévention  
des déchets ménagers et assimilés  
de Saint-Malo agglomération

2024-2030



**Le PLPDMA** ... Une **boîte à outils** pour prévenir et réduire nos déchets à la source d'ici 2030 !

## Réduire ses déchets est plus que jamais une priorité

### Tous concernés !

Et parce que le **meilleur déchet est encore celui qu'on ne produit pas**, l'agglomération s'engage dans la réduction des déchets sur son territoire et passer à l'ère de la préservation des ressources à leur source.

Dans le cadre de son projet territoire établi en 2021 et de son objectif n°1 : encourager les comportements vertueux et responsables pour un développement durable, SMA s'est engagé à l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Ce programme d'actions vise à **prévenir la production de déchets à la source** plutôt que de simplement les traiter une fois qu'ils ont été produits. Il encourage des **modes de consommation durables et responsables**.

Ce PLPDMA est le **fruit d'une coopération des différents acteurs du territoire**. Cette collaboration est une partie intégrante du succès pour concevoir un programme d'actions ciblées et adaptées, le tout dans une approche et une synergie commune.

# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	I
LISTE DES ABREVIATIONS .....	III
<b>1 LA PREVENTION DES DECHETS.....</b>	<b>4</b>
<b>2 LE PLPDMA.....</b>	<b>5</b>
2.1 Le périmètre .....	5
2.2 L'élaboration.....	5
2.3 Le pilotage du PLPDMA.....	6
<b>3 LES OBJECTIFS DE REDUCTION NATIONAUX ET REGIONAUX.....</b>	<b>7</b>
3.1 En France : -15% de DMA d'ici 2030.....	7
3.2 ... pour -25% (hors végétaux) en Bretagne.....	7
3.3 Impact sur le PLDPMA.....	8
<b>4 ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS.....</b>	<b>9</b>
4.1 Les chiffres clés du territoire .....	9
4.2 Un vieillissement de la population.....	10
4.3 Une part importante de résidences secondaires .....	11
4.4 Une forte attractivité touristique.....	12
<b>5 ÉTAT DES LIEUX DES FLUX DE DECHETS DU TERRITOIRE .....</b>	<b>13</b>
5.1 Les chiffres clés des flux de déchets .....	13
5.2 Une augmentation de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant .....	13
5.3 Les différentes collectes de DMA .....	14
5.4 Évolution des OMR .....	14
5.5 Impact sur le PLDPMA.....	15
5.6 Évolution des collectes sélectives (verre + emballages ménagers + papiers cartons) .....	15
5.7 Impact sur le PLDPMA.....	16
5.8 Évolution des DMA en déchèterie .....	16
5.9 Transfert des flux de déchets.....	16
5.10 Évolution des DMA selon les collectes.....	17

5.11	Impact sur le PLDPMA.....	17
<b>6</b>	<b>LES CINQ AXES PRIORITAIRES DE REDUCTION DU PLPDMA.....</b>	<b>18</b>
6.1	Les objectifs .....	18
6.2	Les 10 actions majeures du PLPDMA.....	19
<b>7</b>	<b>LES ACTIONS DU PLPDMA .....</b>	<b>20</b>
<b>8</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>22</b>
<b>9</b>	<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>23</b>

## Liste des abréviations

**CCES** Comité consultatif d'Elaboration et de Suivi

**Copil** Comité de Pilotage

**DMA** Déchets ménagers et assimilés

**DV** Déchets végétaux

**ECT** Extension des Consignes de tri

**OM** Ordures ménagères

**OMA** Ordures ménagères et assimilées

**OMR** Ordures ménagères résiduelles

**PAP** Porte-à-porte

**PAV** Point d'apport volontaire

**PLPDMA** Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

**PNPD** Plan national de prévention des déchets

**PRPGD** Plan régional de prévention et de gestion des déchets

**REP** Responsabilité Elargie des Producteurs

**SMA** Saint-Malo Agglomération

# 1 La prévention des déchets

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque étape du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.

**La prévention se situe en amont de la collecte des déchets par la collectivité.**

**La hiérarchie de la gestion des déchets** intègre le **principe 4RVE**, une notion centrale pour le PLPDMA. Ce concept vise à minimiser l'impact de nos déchets par des actions dans un ordre d'importance.

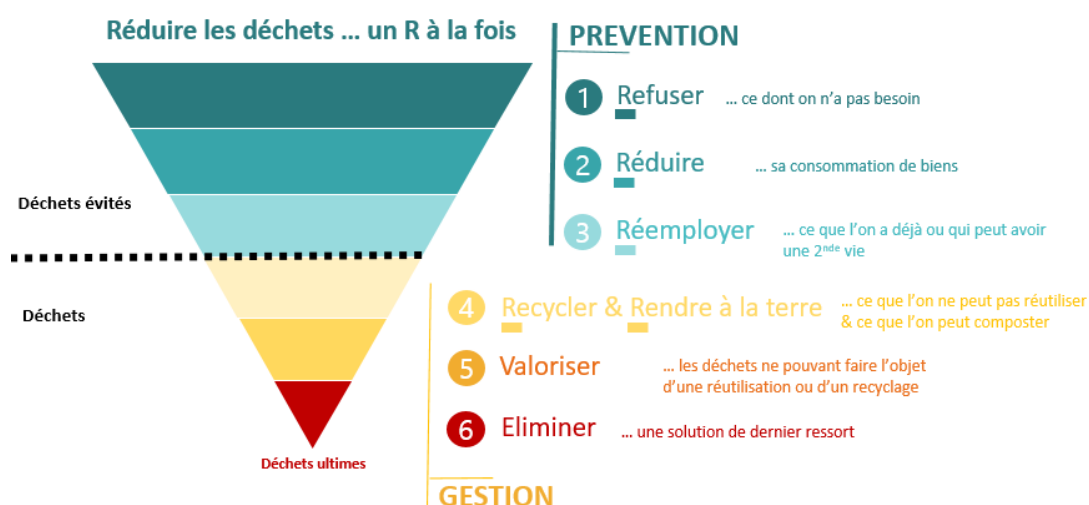
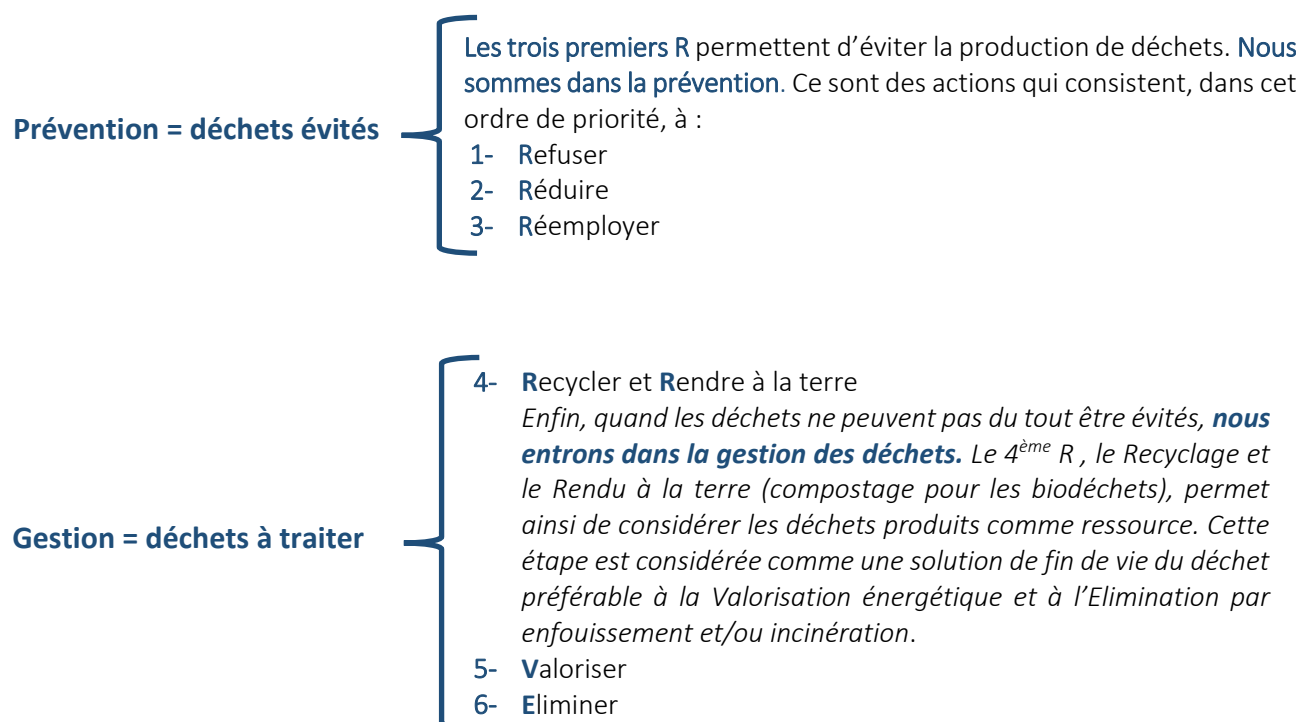


Figure 1 Le principe des 4RVE

## 2 Le PLPDMA



... est un dispositif de planification territoriale réglementaire qui vise à atteindre un objectif de baisse des déchets ménagers et assimilés via le développement d'actions.

Plus qu'un document réglementaire, c'est **une boîte à outils** pour prévenir et réduire les déchets à la source !

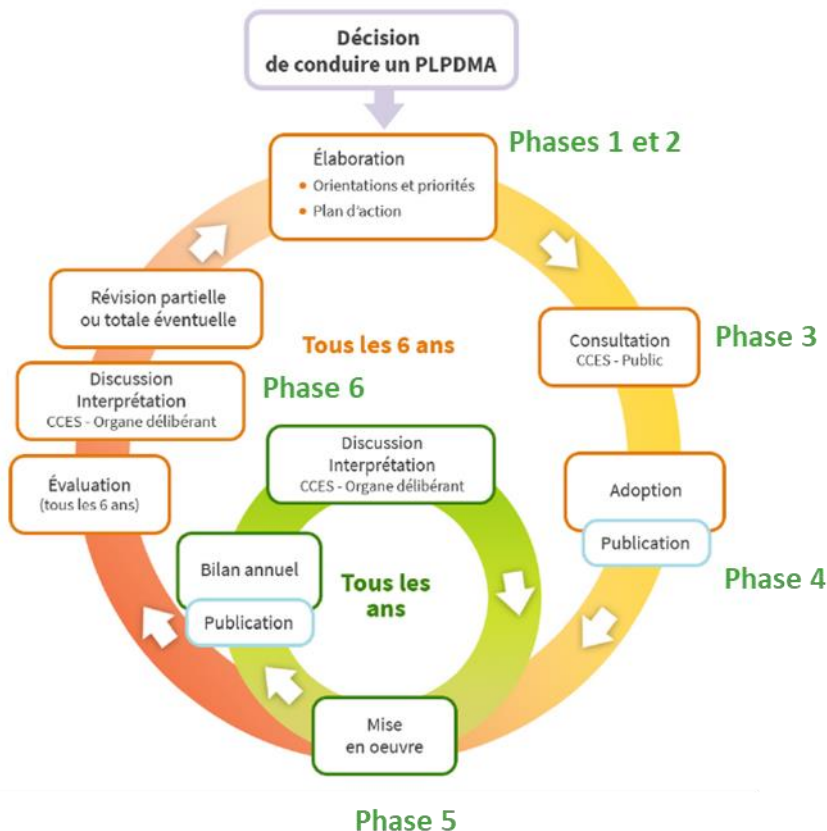
### 2.1 Le périmètre

Le PLPDMA concerne les déchets ménagers et assimilés (DMA)

Les DMA regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchetterie, en point d'apport volontaire (PAV) ou en porte-à-porte (PAP).

- Les déchets ménagers correspondent aux déchets émis par les ménages (ordures ménagères résiduelles en PAP et PAV, les collectes d'emballages ménagers et de verre, les déchetteries) ...
- Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (entreprise, administration) qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

### 2.2 L'élaboration



#### Les 6 phases du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (2024-2030)

##### Phase 1

Février > Fin juin 2023

- Diagnostic

##### Phase 2

Août > Décembre 2023

- Ateliers de travail
- Fiches et plan d'action

##### Phase 3

Janvier > Juin 2024

- Consultation publique
- Avis du CCES (comité consultatif d'évaluation et de suivi)

##### Phase 4

Septembre > Octobre 2024

- Validation
- Adoption
- Publication
- Transmission au préfet et à l'Ademe

##### Phase 5

Ensuite

- Mise en action

##### Phase 6

Soit jusqu'en 2030

- Suivi annuel
- Évaluation au bout de 6 ans

Figure 3 Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA

### Pour l'élaborer

- Faire un état des lieux.
- Définir les objectifs de réduction.
- Co-construire le plan d'actions avec les acteurs du territoire (associations, entreprises, collectivités, établissements publics).
- Consulter le public.
- Adopter le programme en conseil communautaire.

### Pour l'entretenir

- L'animer et faire le suivi des actions.
- Faire un bilan annuel
- Faire un bilan final en 2030.
- Faire une révision du PLPDMA en 2030 pour les 6 années suivantes

## 2.3 Le pilotage du PLPDMA

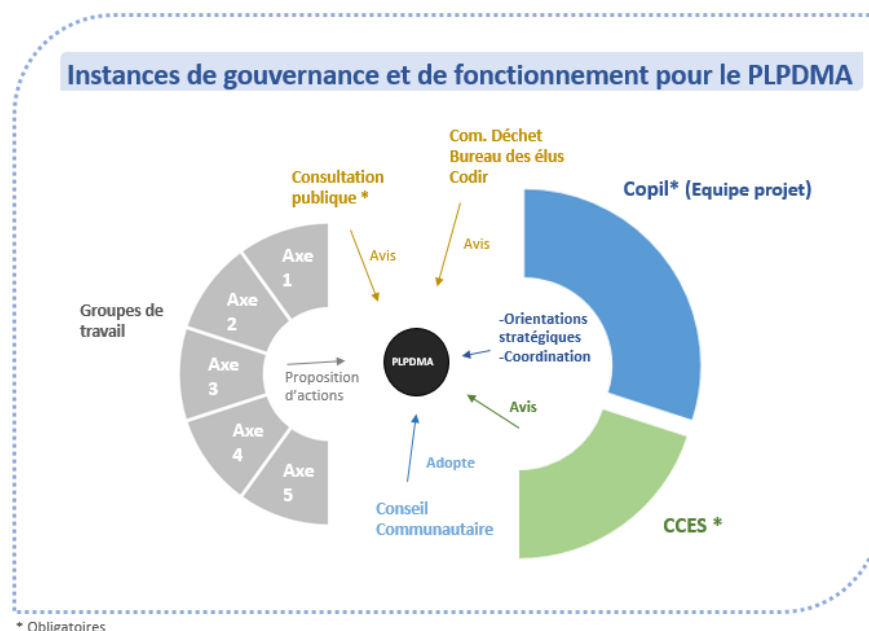
Ce dispositif de planification territoriale de prévention des déchets repose sur plusieurs échelons coordonnés.

Un PLPDMA s'articule autour :

- d'un élu référent pour incarner la volonté politique (chef de projet politique);
- d'une animatrice pour coordonner et dynamiser le projet au quotidien ;
- d'une équipe projet pour mener à bien les tâches nécessaires (Copil);
- d'une commission d'élaboration et suivi du PLPDMA (CCES) : bilan annuel + évaluation tous les 6 ans.
- composition non définie par la réglementation (peut évoluer au fur et à mesure du programme)

Afin d'élaborer au mieux le programme, d'autres instances ont été définies :

- des groupes de travail qui ont réuni près de 50 acteurs du territoire ;
- des instances de la collectivité (commission déchet, bureau des élus, comité des directions, différents services de SMA) ;
- une consultation publique pour recueillir les avis des habitants.





## 3 Les objectifs de réduction nationaux et régionaux

### 3.1 En France : -15% de DMA d'ici 2030...

**La loi AGEC du 10 février 2020** prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares :

- Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitants en 2030 par rapport à 2010
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale ;
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040 ;
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage ;
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles ;
- Fin de l'élimination des invendus ;
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire ;
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année ;
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité ;
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées ;
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment.

**Une loi dans laquelle s'inscrit l'ordonnance du 29 juillet 2020.** Celle-ci modifie le code de l'environnement et présente des objectifs clairs :

- L'ordonnance inscrit dans le droit français de nouveaux objectifs ambitieux de valorisation des déchets ménagers et assimilés, afin d'atteindre 65 % de déchets réutilisés ou recyclés en 2035, et concourt à la lutte contre les pollutions plastiques et les abandons de déchets dans l'environnement.
- Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024.
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.

### 3.2 ... pour -25% (hors végétaux) en Bretagne.

**Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) breton**, adopté par la Région lors de sa commission permanente du 23 mars 2020, repose sur des objectifs prenant en compte le contexte et les particularités de la Bretagne, telle que la production de déchets verts deux fois supérieure à la moyenne nationale.

Le plan vise à produire moins de déchets, à mieux trier et à valoriser les déchets produits, dans l'objectif d'atteindre le « zéro enfouissement » d'ici 2030 et le « zéro déchet » d'ici 2040, conformément au 24ème objectif de la BreizhCOP adopté par la Région Bretagne en décembre 2018.

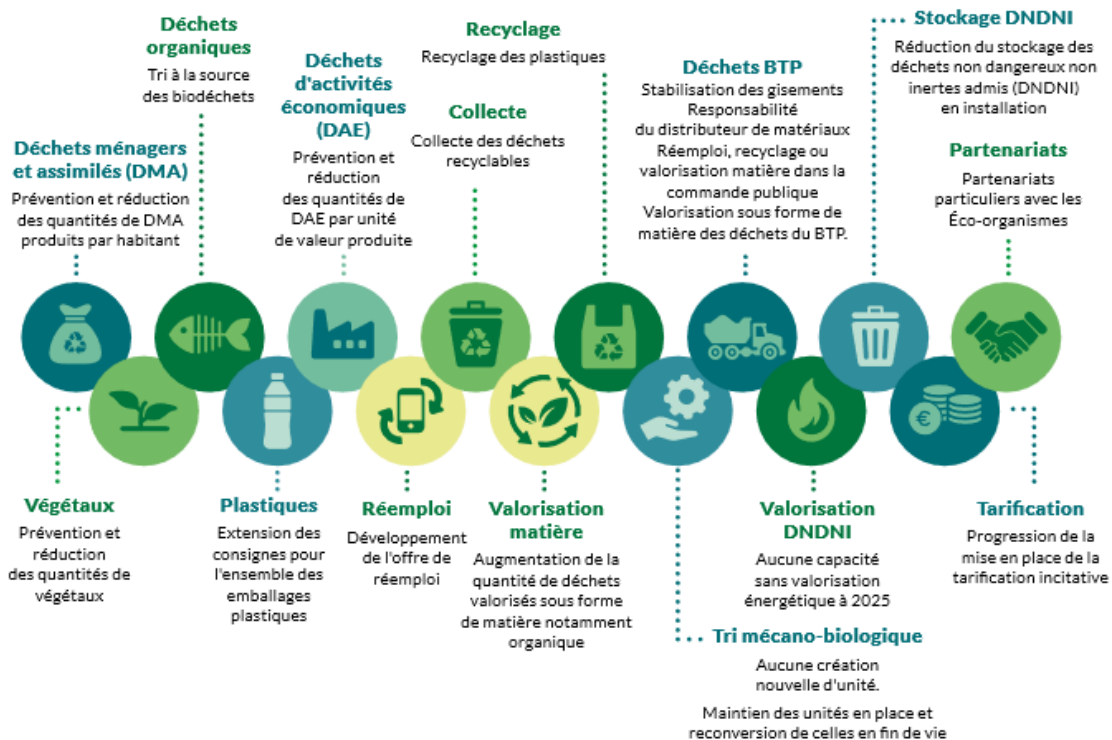


Figure 5 Source PRPGD Bretagne 2020-2032

Au-delà des principes fondamentaux mentionnés ci-avant, le PRPGD se fixe des objectifs détaillés. Ceux-ci concernent d'une part le respect des objectifs nationaux réglementaires qui s'appliquent bien évidemment au plan, et d'autre part des souhaits complémentaires proposés au niveau de la Bretagne précisés dans le tableau suivant.



Figure 6 Objectifs bretons (PRPGD Bretagne) selon l'année de référence 2016

### Objectifs bretons (PRPGD)

DMA	-25 % hors végétaux pour 2030
Végétaux	-20 % pour 2030
Déchets organiques	-15 % de la matière fermentescible dans les OMR pour 2030

### 3.3 Impact sur le PLDPMA

Les engagements de réduction du plan doivent être compatibles avec les ambitions nationales et régionales. Les objectifs du PLDPMA vont donc s'aligner à minima sur ceux de la Bretagne issus du PRPGDR. A savoir :

- Réduction de 25 % des DMA hors végétaux pour 2030
- Réduction de 20 % des déchets verts 2030
- Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024 (National)
- Réduction de 15 % de la matière fermentescible dans les OMR pour 2030

## 4 État des lieux du territoire et de ses habitants

### 4.1 Les chiffres clés du territoire

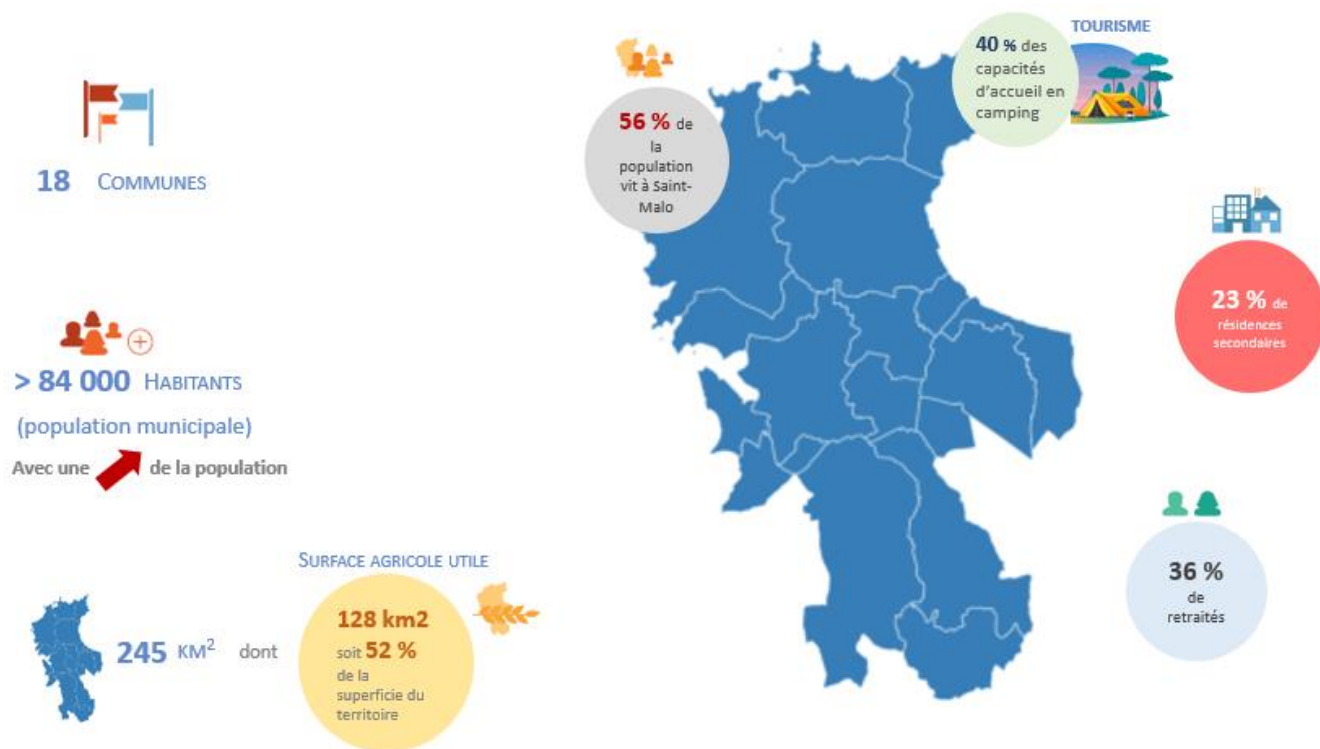


Figure 7 Données Insee 2019 Une augmentation de la population

SMA voit sa population augmenter dans une proportion plus importante que la moyenne régionale et nationale

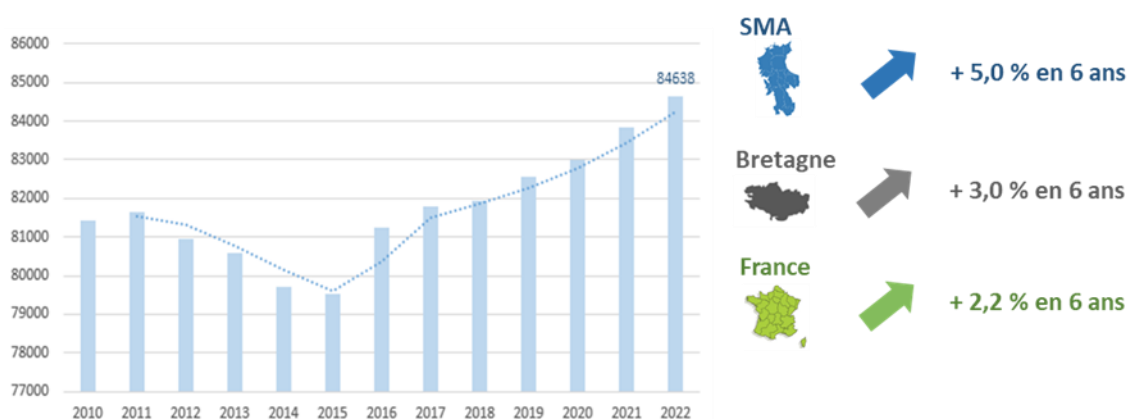


Figure 8 Comparatif de l'évolution de la population totale entre 2013 et 2019 – Source : RA SMA 2010-2022, Insee 2021 Population totale en 2019 Vs 2013

## 4.2 Un vieillissement de la population

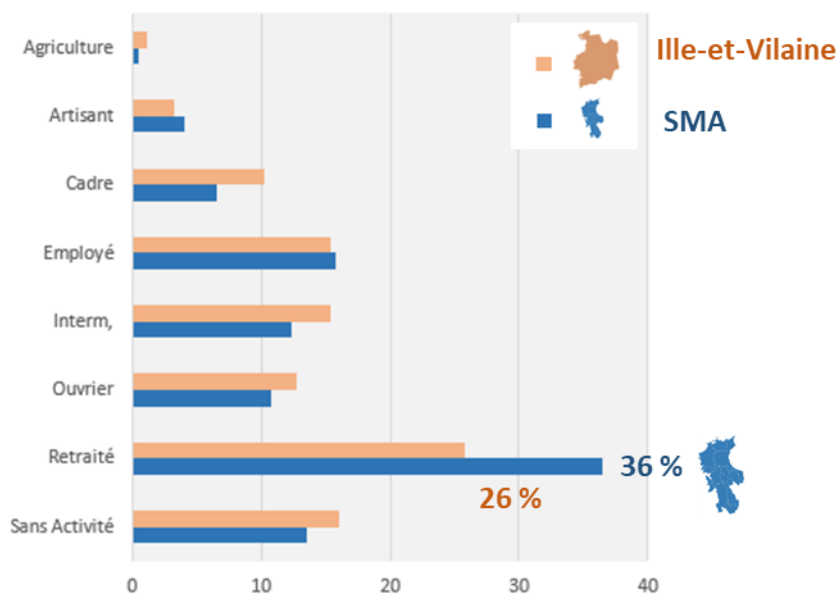


Figure 9 La répartition de la population par catégorie socio-professionnelle (> 15 ans), données INSEE 2019

30 % de la population a moins de 30 ans (moyenne nationale de 36 %). Une population jeune qui régresse au profit des populations plus âgées en constante augmentation (notamment chez les 60-74 ans).

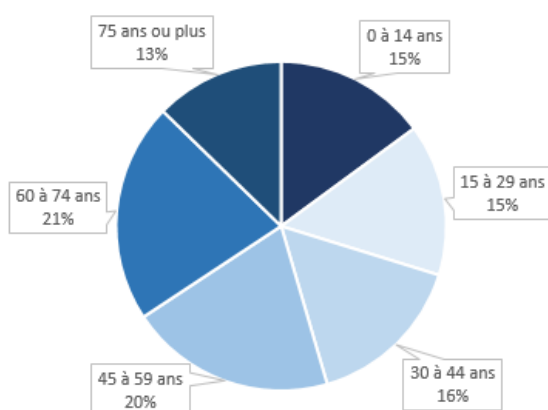


Figure 10 Population par grandes tranches d'âges en 2019 - Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

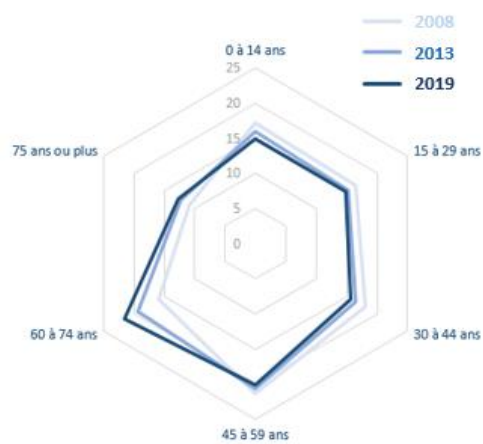


Figure 12 Évolution de la population par tranches d'âge entre 2008 et 2019 – Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

### 4.3 Une part importante de résidences secondaires

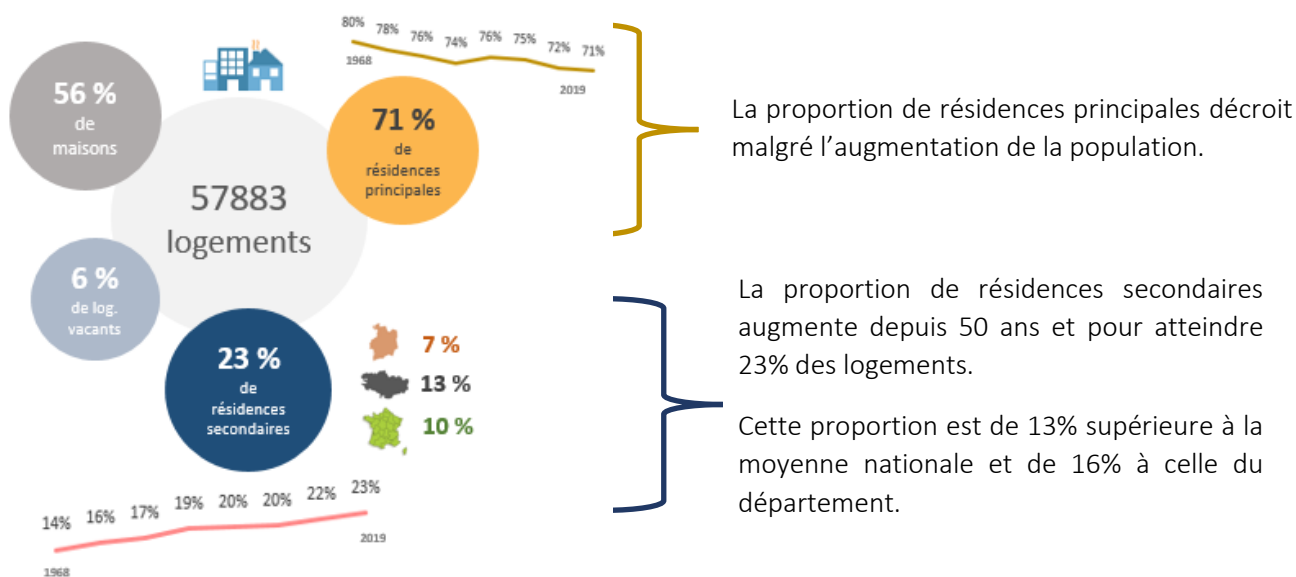


Figure 13 Les logements, Données INSEE 2019, rapport tourisme 2021 – Ille-et-Vilaine

Certaines communes ont une proportion de résidences secondaires très élevée dont les deux plus grandes villes (Saint-Malo et Cancale).

Les résidences secondaires représentent :

- 4 résidences sur 10 à Cancale
- 2,6 résidences sur 10 à Saint-Malo

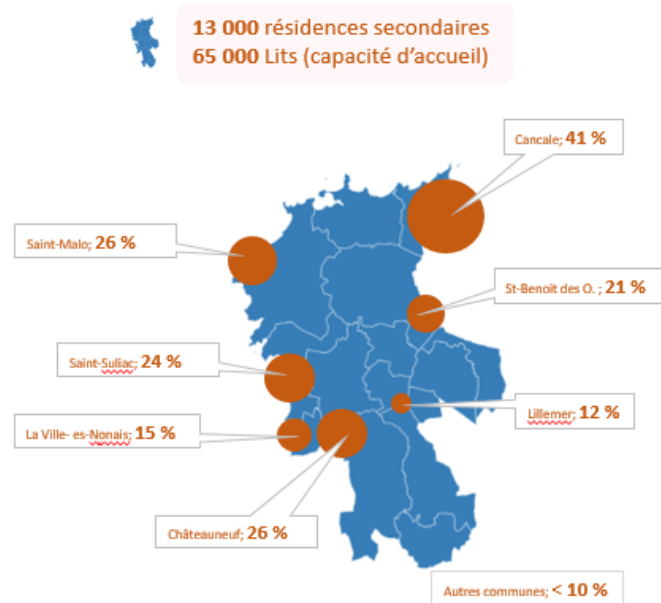


Figure 14 Proportion de résidences secondaires au niveau des communes (%) - Données INSEE 2019, rapport tourisme 2021 – Ille-et-Vilaine

#### 4.4 Une forte attractivité touristique

+ de 2 millions  
de touristes par an

Saint Malo Agglomération est un territoire dynamique, attirant de nombreux touristes. Il concentre une majorité des hébergements touristiques du département. Ses sites et équipements de loisirs sont parmi les plus fréquentés, et le taux d'occupation des hébergements est plus élevé que la moyenne départementale.

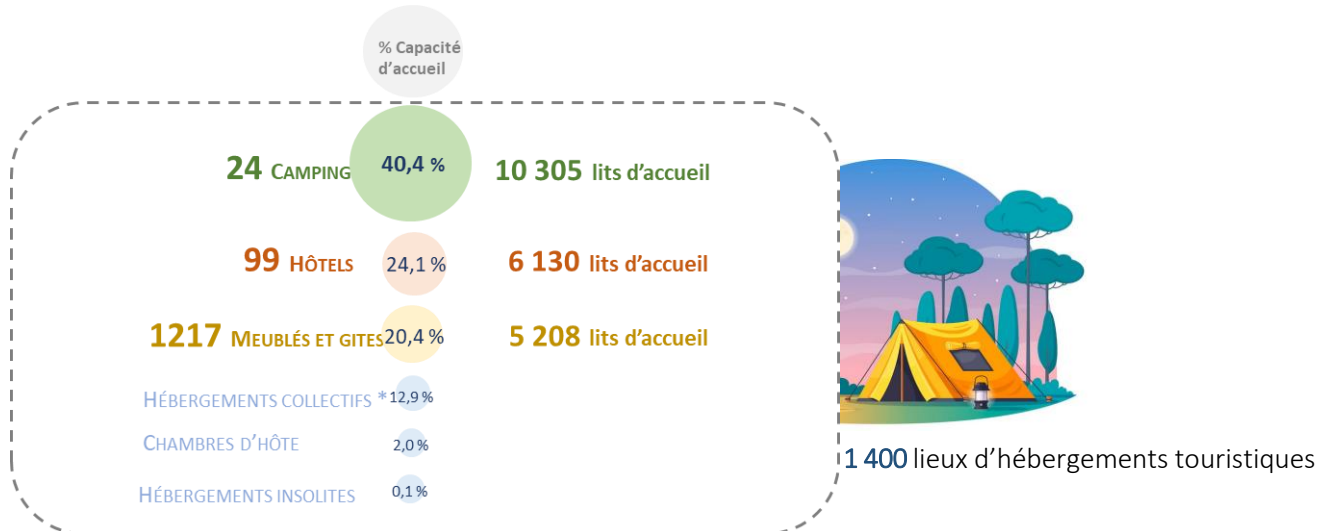


Figure 15 Figure Lieux d'hébergements touristiques et capacité d'accueil - Données INSEE 2019, rapport tourisme 2021 – Ille-et-Vilaine

\*Hébergements collectifs

## 5 État des lieux des flux de déchets du territoire

### 5.1 Les chiffres clés des flux de déchets

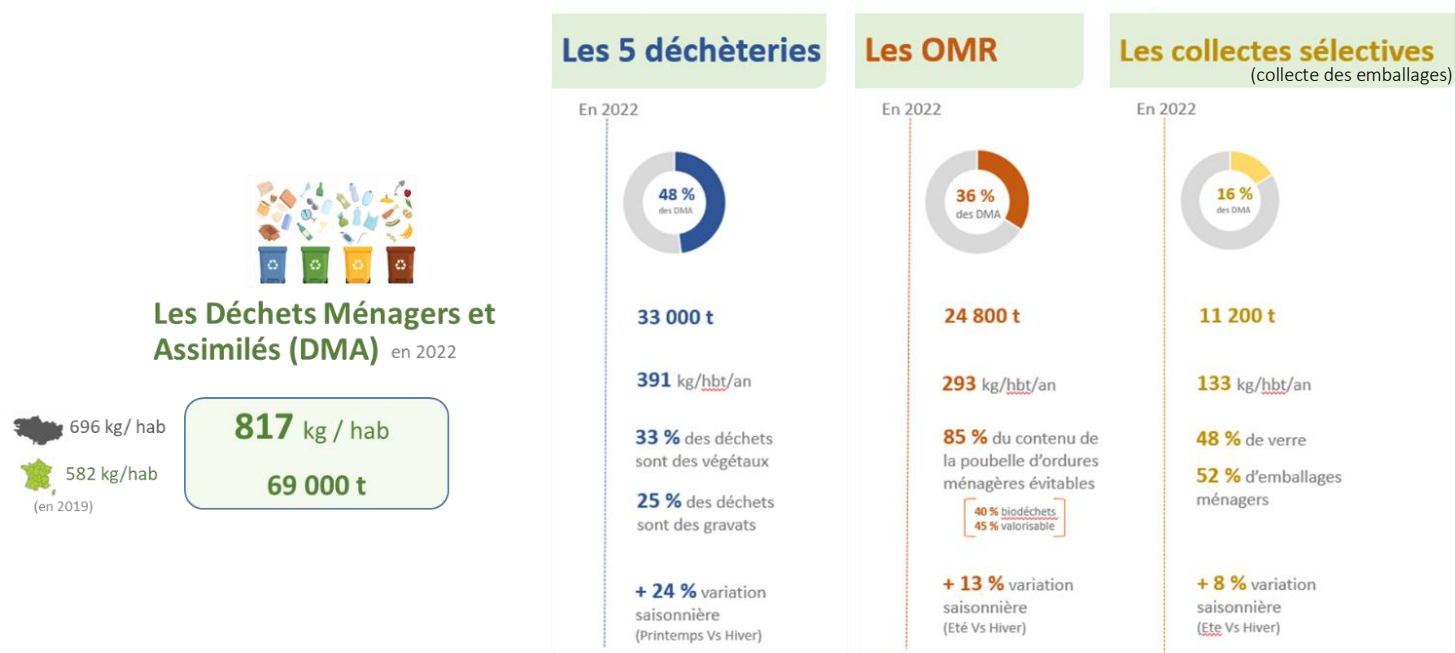


Figure 16 Données : rapports DCTD 2022, Rapports activité Déchets Agglo St-Malo 2010 à 2021, rapports UTOM, caractérisation UTOM 2016, Rapport déchets chiffres clés l'essentiel 2021 ADEME, OEB – rapport Chiffres clés des déchets en Bretagne - Édition 2021

### 5.2 Une augmentation de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant

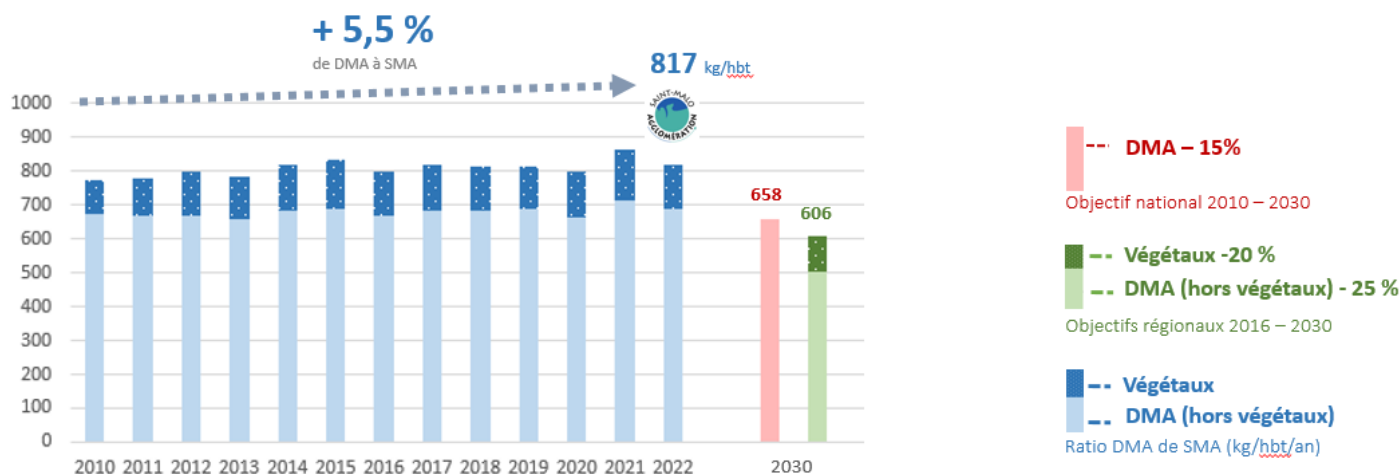


Figure 17 Situation de SMA en 2022 et objectifs régionaux et national

Note : La population municipale a été utilisée pour le calcul des ratios

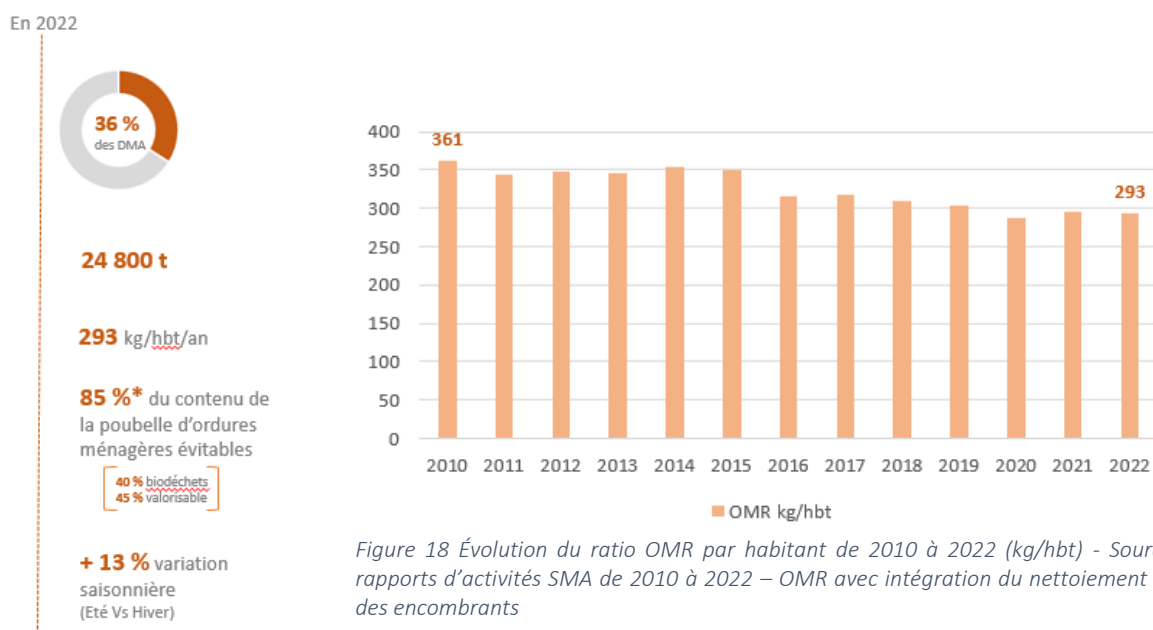
Afin de mieux comprendre l'évolution des ratios des DMA, il est intéressant de visualiser la part de chaque flux et de leurs évolutions respectives en fonction des systèmes de collecte.

### 5.3 Les différentes collectes de DMA

Les DMA sont collectés selon trois systèmes.

- Les déchèteries dont les types de déchets déposés seront précisés dans le paragraphe 5.3.6.
- Les OMR sont collectées en porte-à-porte (PAP) ou en point d'apport volontaire (PAV). Pour la suite de l'analyse, il sera aussi intégré aux OMR la collecte des encombrants qui a pris fin en 2015 et le nettoyage (corbeilles) de la ville de St-Malo.
- Les collectes sélectives intègrent le verre et les emballages ménagers. Celles-ci se font en PAV ou PAP

### 5.4 Évolution des OMR



\* Caractérisation OMR de 2016

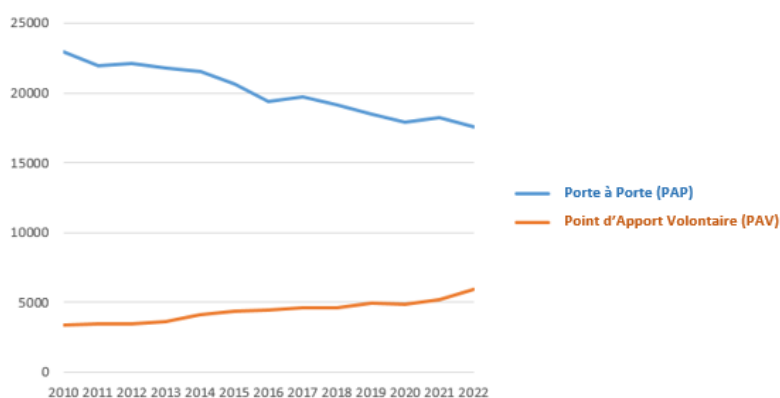


Figure 19 Évolution du tonnage OMR en porte à porte versus les points d'apport volontaire de 2010 à 2022 - Source rapports d'activités SMA de 2010 à 2022

Le fait d'avoir sur la même zone les différentes solutions de tri a permis un meilleur tri de la part des usagers, en plus d'amener une pratique simple, efficace et bien acceptée par les citoyens.



## 5.5 Impact sur le PLDPMA

- La réglementation imposant un tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 est un levier pour réduire le taux d'OMR collectés
- L'extension des consignes de tri est un levier pour réduire le taux d'OMR collectés
- La stratégie de déploiement des PAV améliore l'habitude du tri

## 5.6 Évolution des collectes sélectives (verre + emballages ménagers + papiers cartons)

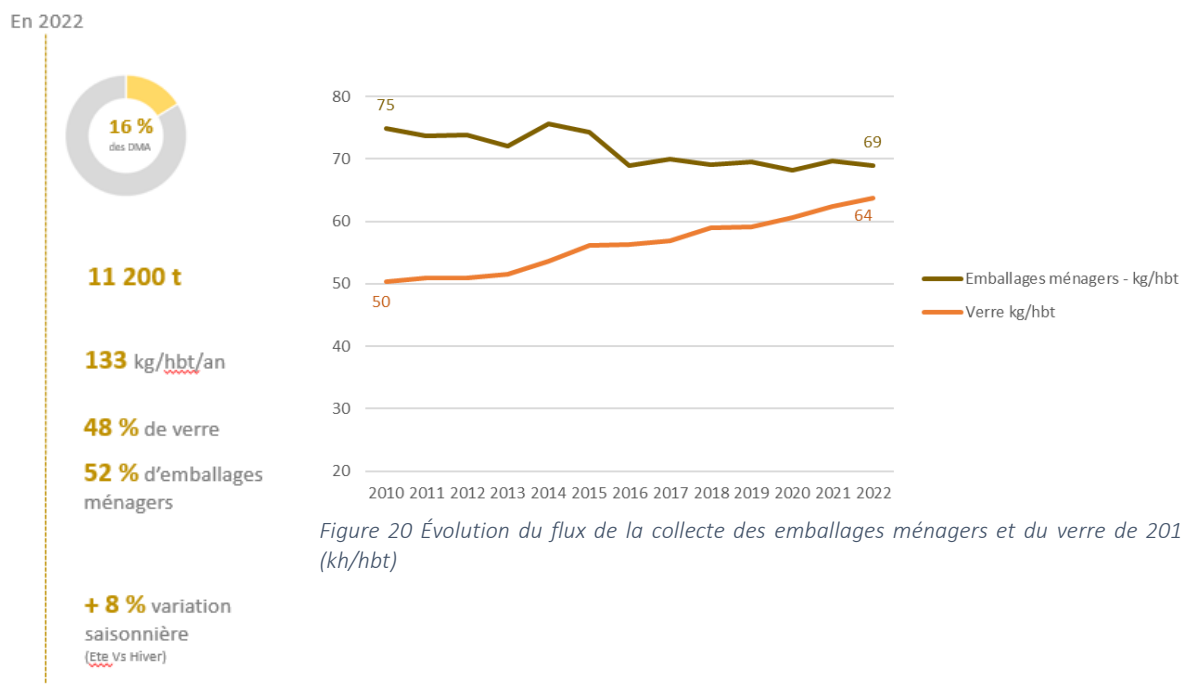


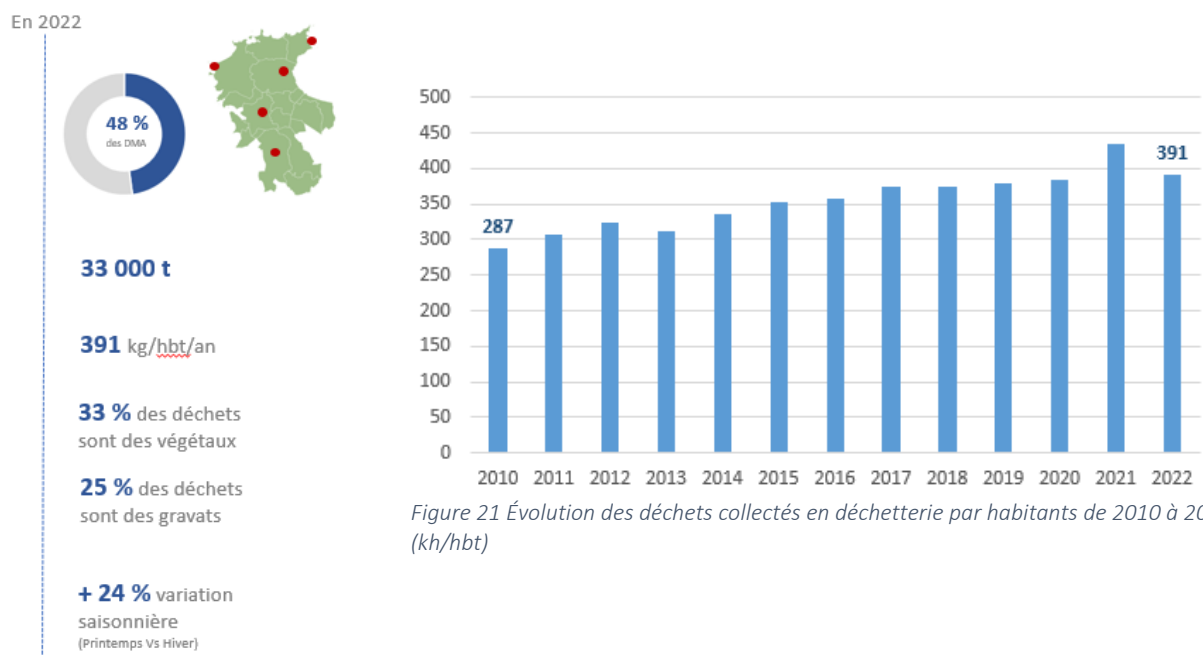
Figure 20 Évolution du flux de la collecte des emballages ménagers et du verre de 2010 à 2022 (kh/hbt)

La baisse des emballages ménagers n'indique toutefois pas une réduction de leur quantité mais bien une diminution du tonnage. Cela peut s'expliquer, entre autres, par la réduction du poids de leur poids, encouragée par l'obligation des entreprises à financer leur fin de vie des emballages qu'elles mettent sur le marché.

## 5.7 Impact sur le PLDPMA

- L'extension des consignes de tri (ECT) peut entraîner une augmentation du flux des emballages ménagers
- Cette augmentation aura une conséquence sur l'adaptation des collectes qu'elles soient en PAP ou en PAV
- La prise de conscience de la forte quantité d'emballages ménagers produits dans les ménages entraîne une réflexion sur la surconsommation et sur le sur-emballage par ces derniers
- L'augmentation du verre peut être dû à un meilleur tri et /ou à l'utilisation en augmentation de contenants en verre

## 5.8 Évolution des DMA en déchèterie



En parallèle de la hausse des DMA produits sur le territoire depuis 2010, un fort transfert de flux est observable vers les déchèteries

## 5.9 Transfert des flux de déchets

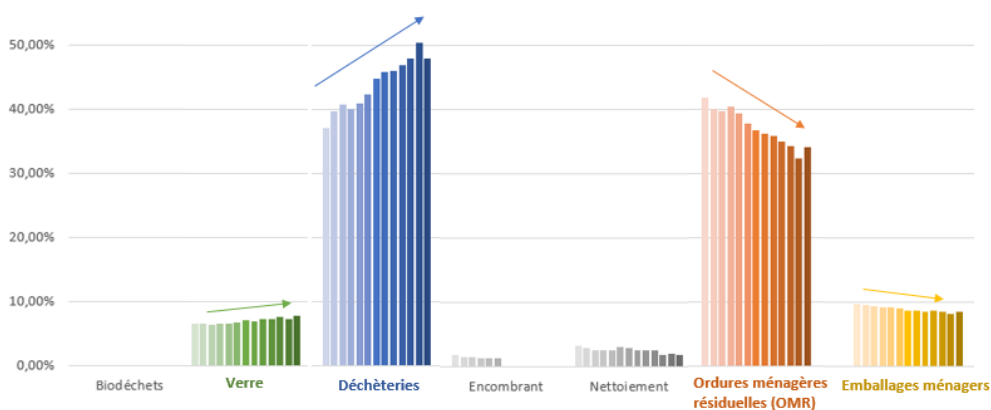


Figure 22 Répartition des différents flux de collecte (en %) - Source : données DCTD

## En déchetterie

En 2010, **37 %** des DMA étaient collectés en déchèterie. En 2022 il représente, **48 %**. Cela se traduit par un apport de + 104 kg/hbt/an en 2022, soit une augmentation de l'apport en déchèterie de **+ 36 %**.

## Par la collecte des OMR

En 2010, **42 %** des DMA étaient collectés via les OMR. En 2022, ils représentent **34 %**. Cela se traduit par une diminution de l'apport de - 45 kg/hbt/an en 2022, soit une baisse de **-14 %**.

### 5.10 Évolution des DMA selon les collectes

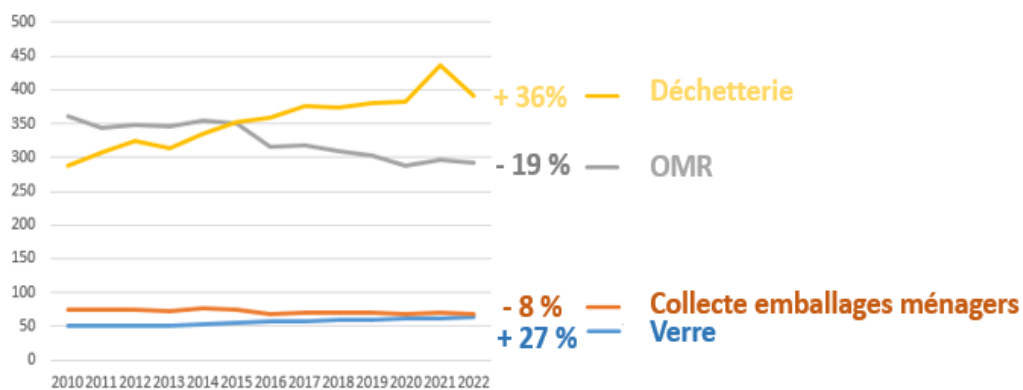


Figure 23 Ratio des différents flux de déchets DMA entre 2010 et 2022 - Source : Rapports activité Déchets Agglo St-Malo 2010-2022

\*Note : dans les OMR ont été intégrés les PAV, les PAP, les déchets du nettoyage (corbeilles) de la Ville de Saint-Malo et la collecte des encombrants jusqu'à 2015

L'évolution des DMA entre 2010 et 2022 est contrastée. On observe une évolution très différente selon que le flux soit issu de déchèterie ou non.

### 5.11 Impact sur le PLDPMA

Ce transfert de flux vers les déchèteries est dû à :

- Une adhésion forte des Bretons aux apports volontaires en déchèteries
- Deux fois plus de déchets verts en Bretagne que la moyenne nationale (le climat, l'habitat pavillonnaire, l'adhésion des bretons aux nombreuses déchèteries, ...)
- Un accueil des tonnages de territoire limitrophe où l'accès 'badgé' limite l'accès aux professionnels
- Une utilisation régulière des déchèteries, par les territoires limitrophes (des particuliers mais aussi, malgré l'interdiction, des professionnels)
- La faible présence de recyclerie ou zones de 2<sup>nde</sup> vie des produits sur le territoire
- De nouvelles REP installées en déchetterie

## 6 Les cinq axes prioritaires de réduction du PLPDMA

### 6.1 Les objectifs

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux, SMA devra parvenir en 2030 à un ratio maximal de :

Rappel des objectifs de réduction

**658 kg/hbt/an de DMA** pour l'objectif national

**606 kg/hbt/an de DMA** pour l'objectif régional (dont 105 kh/hbt maximum pour les déchets verts)

Le ratio DMA de SMA en 2022 est de **817 kg/hbt**

Les objectifs de réduction fixés par le PRPGD Bretagne sont ambitieux et vont être difficiles à atteindre. Il est primordial de déterminer les axes prioritaires.

Afin d'être en adéquation avec le plan national, les axes prioritaires sont issus d'une liste de 10 axes proposés par l'ADEME (ADEME Agence de la transition écologique).

Les cinq axes thématiques retenus structurent le programme de prévention de SMA. Ils ont été déterminés en fonction des besoins et spécificités du territoire de par son état des lieux, de par les autodiagnostic effectués par les 18 communes de SMA mais aussi de par les rencontres de travail auprès de 50 acteurs du territoire.

**Cinq axes prioritaires pour notre territoire** ont été validés lors de l'élaboration du PLPDMA par le Copil.

- **Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets**
- **Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets (Communication)**
  - Axe 3 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- **Axe 4 : Lutter contre le gaspillage Alimentaire**
- **Axe 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets**
- **Axe 6 : Augmenter la durée de vie des produits**
  - Axe 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
  - Axe 8 : Réduire les déchets des entreprises
  - Axe 9 : Réduire les déchets du BTP
  - Axe 10 : Réduire les déchets fluviaux

De ces cinq axes prioritaires, 10 actions majeures déclinables en 33 actions concrètes sont ressorties suite aux phases 1 et 2 de l'élaboration :

- Aux états des lieux du territoire
- Aux autodiagnostic des 18 communes
- Aux 30 réunions de travail en interne avec les différents services
- Aux cinq ateliers de travail ayant regroupé près de 50 acteurs du territoire
- Aux 12 présentations du projet faites aux différentes instances déterminées

## 6.2 Les 10 actions majeures du PLPDMA

### Axe 1 Exemplarité

- Action 1 : Développer l'exemplarité au sein des services

### Axe 2 Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets (Communication)

- Action 2 : Sensibiliser et accompagner
- Action 3 : Valoriser
- Action 4 : Mutualiser les outils et informations

### Axe 4 Gaspillage alimentaire

- Action 5 : Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire

### Axe 5 Déchets verts et biodéchets

- Action 6 : Développer le compostage individuel
- Action 7 : Développer le compostage collectif de proximité
- Action 8 : Limiter les apports de végétaux en déchetterie
- Action 9 : Développer les déchets verts en ressource

### Axe 6 Réemploi

- Action 10 : Promouvoir le réemploi des objets et leur réparabilité

## 7 Les actions du PLPDMA

### UN PLAN D' ACTIONS, COMPOSE DE 33 ACTIONS

Le plan d'action est décliné en 10 actions majeures déclinées en 33 actions concrètes et permettra de tendre vers les objectifs fixés.

De ces 33 actions :

**E** : 19 sont déjà en cours d'Elaboration

**R** : 14 nouvelles actions ont été Retenues

Ces 33 actions ont été classées selon les axes thématiques présentés précédemment.

#### Axe 1 Exemplarité

Action 1 : Développer l'exemplarité au sein des services	Action 1.1 - Créer un comité de référents qui diffuse et encourage les bonnes pratiques au sein de SMA	R
	Action 1.2 - Déclinaison commune des éco-gestes à tous les services (zone éco-geste 'boite à outils virtuels sur le réseau, mail/affiche trucs et astuces /encouragement/valorisation/les bons gestes,...' )	R
	Action 1.3 - Quantifier les déchets produits et détournés	R
	Action 1.4 - Politique d'approvisionnement responsable avec une clause 'Développement durable' conséquente dans les Cahiers des charges, politique de consommation responsable, du 'non usage unique'	R
	Action 1.5 - Formation à l'embauche et annuellement pour un bureau écoresponsable (papier/impression/empreinte numérique/protocole d'achat/zone éco-geste/...)	R

#### Axe 2 Communication

Action 2 : Sensibiliser et accompagner	Action 2.1 - Diffusion de messages de prévention	E
	Action 2.2 - Recruter des animateurs / services civiques	E
	Action 2.3 - Organiser des événements dédiés à la prévention pour sensibiliser et informer les citoyens sur la prévention et réduction des déchets (ateliers, autres)	R
	Action 2.4- Sensibiliser et informer les citoyens sur la prévention et réduction des déchets lors d'événements déjà existants	R
	Action 2.5 - Promouvoir l'utilisation de kit de produits réutilisables Vs à usage unique (sac, verre, vaisselle, couverts, gourde, emballages cadeau, ...)	R
	Action 2.6 - Sensibiliser les élus et les directions des 18 communes de SMA sur la réduction des déchets	E
	Action 2.7 - Communication partagée avec les professionnels du tourisme	R
Action 3 : Valoriser	Action 3.1 - Promouvoir et valoriser le réemploi des objets et leur réparabilité sur le territoire	R
	Action 3.2 - Promouvoir et valoriser les alternatives aux apports de végétaux en déchetterie - jardins écoresponsables zéro déchet, haies sèches, broyat, ...)	E
Action 4 : Mutualiser les outils et informations	Action 4.1 - Associer le sujet de la prévention aux campagnes de communication portant sur la gestion des déchets	E
	Action 4.2 - Mobiliser des publics convaincus pour être relais et porteurs des sujets de prévention auprès de la population	E
	Action 4.3 - Mutualiser les supports de communication et d'informations pour les 18 communes de SMA	E
	Action 4.4 - Créer une cartographie interactive facile et accessible pour tous les moyens et lieux de prévention à la source présents sur le territoire	R

#### Axe 4 Gaspillage alimentaire

Action 5 : Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Action 5.1 - Valoriser les bons gestes de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations scolaires	E
	Action 5.2 - Faciliter la mise en place d'un maillage pour un dispositif de redistribution alimentaire aux étudiants	E

#### Axe 5 Déchets verts et biodéchets

Action 6 : Développer le compostage individuel	Action 6.1 - Renforcer les dotations pour les maisons individuelles	E
	Action 6.2 - Réaliser des enquêtes sur l'utilisation des composteurs	R

Action 7 : Développer le compostage collectif de proximité	Action 7.1- Développer et pérenniser les aires de composteurs collectifs sur l'espace public	E
	Action 7.2- Inciter le développement du compostage collectif dans les campings	E
	Action 7.3 - Inciter les communes à développer les installations de récupération de déchets verts dans les cimetières	E
	Action 7.4 - Etudier et mettre en place les solutions de réduction à la source des biodéchets pour tous	E

Action 8 : Limiter les apports de végétaux en déchetterie	Action 8.1 - Refus des déchets verts des professionnels	E
	Action 8.2 - Conseiller les usagers sur le choix de végétaux à croissance non rapide, non envahissante et non indésirables	E

Action 9 : Développer les déchets verts en ressource	Action 9.1 - Développer les filières locales en circuits courts de valorisation des déchets verts	E
--	---	---

#### Axe 6 Réemploi

Action 10 : Promouvoir le réemploi des objets et leur réparabilité	Action 10.1 - Créer une recyclerie	E
	Action 10.2 - Adapter les horaires et dynamiser les lieux de réemploi (horaire grand public, horaire spécifique professionnels, une soirée thématique/animation par mois)	R
	Action 10.3 - Développer les échanges et partenariats avec et entre les acteurs du réemploi	E
	Action 10.4 - Identifier et cartographier les acteurs du réemploi et de la réparation	R

## 8 Conclusion

### LA PREVENTION

Place en priorité **l'évitement des déchets** par le **refus**, la **réduction**, le **réemploi** avant d'envisager la gestion des déchets par le recyclage, la valorisation matière ou énergétique et en dernier recours, l'enfouissement.

Se situe en amont de la collecte des déchets par la collectivité

Est un ensemble de mesures et d'actions qui visent à **réduire** les quantités de déchets produits.

La prévention est l'action d'éviter qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne réellement un déchet.

Plus que jamais, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

La priorité est donc désormais donnée à la prévention des déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

Ce PLPDMA se veut être une boîte à outils pour apporter un impact positif, via des actions concrètes et adaptées à notre territoire et à tous : élus, habitants, entreprises, associations, visiteurs.

La coopération et la participation de tous est une partie intégrante du succès pour concevoir un programme d'actions ciblées et adaptées.

Merci à toutes et à tous pour l'apport de vos connaissances, de vos avis, de votre contribution à l'élaboration de ce programme de réduction des déchets dans une approche et une synergie commune.



## 9 Liste des figures

Figure 1 Le principe des 4RVE.....	4
Figure 2 Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.....	5
Figure 3 Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.....	5
Figure 4 Instances de gouvernance et de fonctionnement pour le PLPDMA.....	6
Figure 5 Source PRPGD Bretagne 2020-2032 .....	8
Figure 6 Objectifs bretons (PRPGD Bretagne) selon l'année de référence 2016 .....	8
Figure 7 Données Insee 2019.....	9
Figure 8 Comparatif de l'évolution de la population totale entre 2013 et 2019 – Source : RA SMA 2010-2022, Insee 2021 Population totale en 2019 Vs 2013 .....	9
Figure 9 La répartition de la population par catégorie socio-professionnelle (> 15 ans), données INSEE 2019.....	10
Figure 10 Population par grandes tranches d'âges en 2019 - Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022 .....	10
Figure 11 Évolution de la population par tranches d'âge entre 2008 et 2019 – Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022 .....	10
Figure 12 Évolution de la population par tranches d'âge entre 2008 et 2019 – Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022 .....	10
Figure 13 Les logements, Données INSEE 2019, rapport tourisme 2021 – Ille-et-Vilaine.....	11
Figure 14 Proportion de résidences secondaires au niveau des communes (%) - Données INSEE 2019, rapport tourisme 2021 – Ille-et-Vilaine .....	11
Figure 15 Lieux d'hébergements touristiques et capacité d'accueil - Données INSEE 2019, rapport tourisme 2021 – Ille-et-Vilaine .....	12
Figure 16 Données : rapports DCTD 2022, Rapports activité Déchets Agglo St-Malo 2010 à 2021, rapports UTOM, caractérisation UTOM 2016, Rapport déchets chiffres clés l'essentiel 2021 ADEME, OEB – rapport Chiffres clés des déchets en Bretagne - Édition 2021.....	13
Figure 17 Situation de SMA en 2022 et objectifs régionaux et national .....	13
Figure 18 Ratio des différents flux de déchets DMA entre 2010 et 2022 - Source : Rapports activité Déchets Agglo St-Malo 2010-2022 .....	17
Figure 19 Évolution du ratio OMR par habitant de 2010 à 2022 (kg/hbt) - Source rapports d'activités SMA de 2010 à 2022 – OMR avec intégration du nettoyage et des encombrants .....	14
Figure 20 Évolution du tonnage OMR en porte à porte versus les points d'apport volontaire de 2010 à 2022 - Source rapports d'activités SMA de 2010 à 2022 .....	14
Figure 21 Évolution du flux de la collecte des emballages ménagers et du verre de 2010 à 2022 (kh/hbt) .....	15
Figure 22 Évolution des déchets collectés en déchetterie par habitants de 2010 à 2022 (kh/hbt).....	16
Figure 23 Répartition des différents flux de collecte (en %) - Source : données DCTD.....	16